

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2011**

Question de l'Association pour la préservation de la Qualité de Vie

« Nous vous demandons de bien vouloir nous soutenir dans notre démarche de déclassement de 3800m² de terrains nécessaires à la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage auprès des instances compétentes : DIREN, Préfet, Département... sur un site au lieu dit Moulin de Pierre Brou à proximité de la RD148 parcelle ZD162

Notre souhait est de trouver une solution convenant à toutes les parties. »

Réponse :

Conformément à votre demande, je m'engage à vous soutenir dans toutes actions visant à déplacer le site d'accueil des gens du voyage de l'emplacement retenu par la commune et la Préfecture. En tant que représentant de l'Etat, je me permets de vous rappeler que seules les actions entrant dans le cadre légal recevront mon appui.